

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 29 novembre 2023**  
**A Argelouse (40) et en visioconférence** **Délibération n°2023-140**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire  
 Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)  
 Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire  
 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 29 novembre 2023 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Argelouse (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 23 novembre 2023

**Étaient Présents en présentiel** : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. DELUGA François et M. BOUFFIN Yann, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de M. CARRERE Paul, **M. FORET Thierry** portant pouvoir de Mme ARDOUIN Aimée, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de et de M. BACHE Alain et de M. SAINTORENS Denis.

**Étaient Présents en visioconférence** : **M. BAUDE Vital**, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **Mme MESPLES Olga** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de Mme DESMOULIN Karine et de Mme LARRUE Marie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et de M. GILLE Hervé, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de Mme ARDOUIN Aimée, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie.

**Absents excusés (pouvoirs)** : **Mme ARDOUIN Aimée** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à M. VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme MESPLES Olga, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. LANUSSE Denis** ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

**Absents** : M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Amaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme MARIE Lucie (excusée),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	15	<b>Représentant nombre de voix</b>	<b>75</b>
Nombre de pouvoirs	15	Nombre de voix pour	75
Total présents et pouvoirs	30	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

## Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon

### Tarifs 2024

Comme chaque année, les tarifs des activités de la MNBA évoluent.

Une proposition de nouvelle grille de tarifs 2024 est jointe en annexe.

La gamme de prestation proposée sera éventuellement complétée, en début d'année prochaine, après avis du Comité Pilotage de la MNBA, et nouvelle délibération du Comité Syndical.

Pour l'heure, dans un souci de simplification et de lisibilité à la fois pour les usagers et pour le fonctionnement interne, il est proposé de créer des tarifs forfaitaires pour les activités d'animation qui concernent les groupes, scolaires ou non. Ces évolutions de tarifs ont fait l'objet d'une analyse de l'existant, permettant de déterminer des tailles de groupes et d'adapter les nouveaux tarifs afin de garantir un prix quasi équivalent pour l'utilisateur sans perte de ressources pour la structure.

Par ailleurs, les augmentations de tarifs concernant les visites guidées de la Réserve ornithologique prennent en compte l'évolution des tarifs de l'entrée de la Réserve qui sera proposée au conseil municipal du Teich lors de la séance du 15 décembre prochain.

En complément des nouveaux tarifs forfaitaires pour les groupes constitués, il est proposé de créer un nouveau tarif plus élevé pour l'hébergement du week-end.

Pour les tarifs individuels sur l'hébergement-restauration, seule la nuitée fait l'objet d'une augmentation, les tarifs repas restent pratiquement inchangés, tant que la prestation culinaire n'évolue pas vers un objectif plus qualitatif.

Concernant le canoë, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la location, compte tenu des prix actuellement pratiqués par le secteur privé qui restent en deçà des nôtres.

Les remises et gratuités, précisées dans la délibération n° 2023-89 du Conseil syndical du 26 juin 2023, restent inchangées pour 2024.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :**

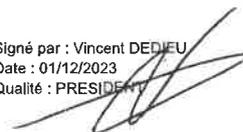
- **DE VALIDER** les nouveaux tarifs pour l'année 2024

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 1/12/2023

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU  
Date : 01/12/2023  
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

2/12/2023